



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2023_0277

**AVENANT A UNE CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision DCPAJI_D2023_0119 du 27 mars 2023 relative à la signature d'une convention entre la Ville de Tourcoing et le Département du Nord pour l'occupation du Pôle Petite Enfance Simone Veil sis 11 rue du Docteur Dewyn à Tourcoing,

Vu la convention 2023.050 signée le 30 mars 2023 entre la Ville de Tourcoing et le Département du Nord,

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions à la convention initiale,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer un avenant à la convention 2023.050 de mise à disposition des locaux du Pôle Petite Enfance Simone Veil sis 11 rue du Docteur Dewyn à Tourcoing signée le 30 mars 2023 entre le Département du Nord et la Ville de Tourcoing.

ARTICLE 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **06 SEP. 2023**

Doriane BECUE,
Mairie de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **06 SEP. 2023**

Publié sur le site Internet le : **06 SEP. 2023**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_277 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/09/2023

Objet : Avenant à une convention de mise à disposition - CMA

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 06/09/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0277 - Avenant _ une convention de mise _ disposition - CMA.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230906-DAJI_D2023_277-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 06/09/2023

